

BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE UNIVERSELLE

II

Pierre Mendès-France

La Banque Internationale

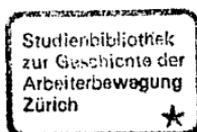
**Contribution à l'étude
du problème des États-Unis d'Europe**

PARIS

LIBRAIRIE VALOIS

7, PLACE DU PANTHÉON, 7

1930



745

Table des matières

	Pages
AVANT-PROPOS	5

PREMIÈRE PARTIE

UN PEU D'HISTOIRE	21
-----------------------------	----

CHAPITRE PREMIER. — UNE VIEILLE IDÉE.	25
---	----

CHAPITRE II. — L'OCCASION	43
-------------------------------------	----

CHAPITRE III. — DIX-HUIT MOIS DE DIPLOMATIE FINAN- CIÈRE	60
---	----

DEUXIÈME PARTIE

LA B. R. I. TELLE QU'ELLE EST...	69
--	----

CHAPITRE PREMIER. — DESCRIPTION DE LA B. R. I. D'APRÈS LES TEXTES.	75
---	----

CHAPITRE II. — LA B. R. I. EN FONCTION.	101
---	-----

LES CONSÉQUENCES TECHNIQUES DE SA CRÉATION AU
POINT DE VUE DES RÉPARATIONS.

CHAPITRE III. — LA B. R. I. EN FONCTION (<i>suite</i>). . .	128
AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS TECHNIQUES AU POINT DE VUE DE LA FINANCE EUROPÉENNE.	
Section I. Opérations portant sur l'or et les changes.	131
Section II. Opérations de transfert.	142
Section III. Vers une monnaie internationale? . . .	147
Section IV. La B. R. I. instrument de la coopération de banques centrales,	153
Section V. La politique de crédit de la B. I. R. . . .	162
Section VI. La B. R. I. source directe et indirecte de crédit	172
Section VII. Vue d'ensemble.	179
CHAPITRE IV. — AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS POLITIQUES DE LA B. R. I.	185
I. Unification financière du Continent p. 185. —	
II. La B. R. I., Mur d'argent international ? p. 187. —	
III. La B. R. I. instrument de l'invasion financière américaine en Europe ? p. 197.	

TROISIÈME PARTIE

NOTRE TACHE.	215
CHAPITRE PREMIER. — LA RÉFORME DE LA B. R. I. . . .	219
CHAPITRE II. — LA B. R. I. EN FACE DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE	226
CHAPITRE III. — LA B. R. I. ET LE PROGRÈS SOCIAL EN EUROPE	247

TABLE DES MATIÈRES	293
CHAPITRE IV. — LA B. R. I. ET L'ORGANISATION POLITI- QUE DE L'EUROPE.	254
CHAPITRE V. — LA B. R. I. ET LE DROIT EUROPÉEN. . .	270
CONCLUSION	277
ANNEXE : Note sur la comptabilité-or de la Banque des règlements internationaux.	283